

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE KAMOURASKA
N° : 250-06-000001-261

(Chambre des actions collectives)
COUR SUPÉRIEURE

A.B. et C.D.

Demandeurs

C.

**L'ÉVÊQUE CATHOLIQUE ROMAIN DE
SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE** et als.;

Défenderesses

**DEMANDE DES DEMANDEURS POUR PERMISSION D'UTILISER DES
PSEUDONYMES ET POUR ORDONNANCES DE MISE SOUS-SCELLÉS**
(Articles 11, 12 et 49 du *Code de procédure civile* et articles 1, 4, 5 et 23 de la
Charte des droits et libertés de la personne)

**À L'HONORABLE JACQUES G. BOUCHARD, J.C.S., SIÉGEANT DANS LE DISTRICT
JUDICIAIRE DE KAMOURASKA, LES DEMANDEURS EXPOSENT :**

I. PRÉAMBULE

1. Les demandeurs, par l'entremise de leur *Demande pour autorisation d'exercer une action collective et pour être représentants* (ci-après, « **Demande d'autorisation** »), déposée le 30 janvier 2026, demandent l'autorisation d'intenter une action collective contre les défenderesses pour le compte des personnes qui ont été agressées sexuellement par un membre du clergé, un employé ou un bénévole, laïc ou religieux, se trouvant sous la responsabilité de l'Évêque catholique romain de Sainte-Anne-de-la-Pocatière ou de la Corporation du Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, ainsi que leurs héritiers et ayants droit;
2. Compte tenu de la nature de l'action qu'ils souhaite exercer, les demandeurs demandent à cette Cour d'autoriser le dépôt de leur *Demande d'autorisation* sous les pseudonymes « A.B. » et « C.D. », et de leur permettre d'être domiciliés à l'adresse du bureau de leurs avocats, l'étude Lambert Avocats, pour protéger leur identité;

II. LA DEMANDE D'AUTORISATION

3. Les prétentions de la Demande d'autorisation pertinentes aux présentes se résument ainsi :
 - a. Les cas d'agressions sexuelles représentent un problème important et récurrent au sein de l'Église catholique;
 - b. Notamment, le Diocèse de Sainte-Anne-de-la-Pocatière affirme avoir procédé à un audit des archives afin d'établir un portrait statistique des cas d'agression sexuelles;
 - c. Vers 1972, le demandeur A.B., alors âgé de quinze (15) ans, est étudiant au Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière;
 - d. Alors que A.B. est dans sa présence, l'abbé Rosaire Deschênes commence graduellement à l'attoucher;
 - e. L'abbé Deschênes commet de tels attouchements à plusieurs reprises sur A.B.;
 - f. De son côté, C.D. a été agressé sexuellement par le curé Jean-Marc Garneau à plusieurs reprises, sur plusieurs années, lorsque C.D. est âgé de trois (3) à douze (12) ans;
 - g. Les demandeurs ont subi et subissent encore diverses séquelles en raison des abus dont ils ont été victimes, notamment :
 - i. Des difficultés sexuelles;
 - ii. Du stress, de l'anxiété et des sentiments de dépression;
 - iii. Des crises de panique;
 - iv. Des problèmes d'insomnie;
 - v. Des difficultés relationnelles;
 - vi. Un rejet de la religion;
 - vii. Des problèmes de colère et d'irritabilité.
 - h. Les demandeurs réclament des dommages en leur nom et au nom des membres du groupe proposé auprès des défenderesses en tant que commettantes des préposés ayant agressé les membres du groupe;

- i. Les demandeurs reprochent également aux défenderesses d'avoir omis de prendre des mesures pour prévenir les cas d'agressions sexuelles commises par leurs préposés, ou pour en assurer la cessation;

III. La demande de confidentialité des demandeurs

4. Les demandeurs sont des victimes de crimes commis à leur égard à répétition, alors qu'ils étaient mineurs, et qui ont comporté de lourdes conséquences sur leur personne tout au long de leur vie;
5. Nul ne peut nier que les victimes d'agressions sexuelles souffrent énormément de leur agression, particulièrement pour les agressions ayant eu lieu durant l'enfance;
6. Les demandeurs vivent avec les difficultés découlant des agressions commises à leur égard depuis les décennies des années 1960 et 1970;
7. La vie des demandeurs a été grandement affectée par les actions des abbés Deschênes et Garneau;
8. Les demandeurs font preuve de courage en intentant la Demande d'autorisation, pour leur compte et pour celui des autres membres du groupe, qui, grâce à eux, n'ont pas besoin de passer au travers le processus éprouvant d'une poursuite individuelle en responsabilité civile;
9. La Demande d'autorisation a fait l'objet d'une couverture médiatique importante, et cette couverture médiatique continuera sans doute au fur et à mesure que le dossier procédera;
10. Les demandeurs tiennent à protéger leur dignité, leur honneur et leur vie privée;
11. Finalement, la publicité dans ce genre de dossier consisterait en un obstacle à l'exercice, par les victimes d'agressions sexuelles, de leur droit d'exiger une compensation afin de réparer le tort qu'elles ont subi en raison des actions de leur agresseur;
12. La publicité dans ce dossier poserait ainsi un risque sérieux pour un intérêt public important, soit la réparation du préjudice causé aux victimes d'agressions sexuelles;
13. L'ordonnance sollicitée est nécessaire pour écarter ce risque sérieux, et il s'agit du meilleur moyen pour ce faire;
14. Les avantages de l'ordonnance sollicitée l'emportent sur ses effets négatifs;
15. Ainsi, en raison de la charge émotive que représente le présent dossier pour les demandeurs, de l'attention que ce dossier risque d'attirer, de la nécessité de ne pas décourager les victimes d'agressions sexuelles de réclamer une compensation

pour le préjudice qu'elles ont subi, de l'importance de protéger les droits conférés aux demandeurs par la *Charte des droits et libertés de la personne*, et en raison du service que les demandeurs rendent aux membres du groupe proposé, les demandeurs réclament que leur anonymat soit protégé et que tous les documents et autres éléments qui permettent de les identifier soient mis sous scellé;

POUR CES MOTIFS, PLAISE AU TRIBUNAL :

ACCUEILLIR la présente demande pour permission d'utiliser des pseudonymes et pour ordonnances de mise sous-scellés;

AUTORISER que toutes les procédures civiles à être intentées par les demandeurs contre les défenderesses dans le présent dossier soient produites sous les pseudonymes « A.B. » et « C.D. », y compris la *Demande pour autorisation d'exercer une action collective et pour être représentants* et toute autre procédure s'y rapportant;

AUTORISER les demandeurs à élire domicile à l'adresse de leurs avocats du cabinet Lambert Avocats, situé au 1800-1200, avenue McGill College, Montréal, district judiciaire de Montréal, province de Québec, H3B 4G7;

ÉMETTRE une ordonnance de non-publication du nom des demandeurs et de tout fait, élément, pièce, procédure, photographie, vidéo, image qui permettrait d'identifier les demandeurs;

AUTORISER la production sous scellés ou le caviardage de tout document, pièce ou information permettant d'identifier les demandeurs;

LE TOUT sans frais.

QUÉBEC, le 15 mai 2026



BELLEMARE AVOCATS

(Me Marc Bellemare)

(Me Bruno Bellemare)

455, rue du Marais, bureau 220

Québec (Québec) G1M 3A2

Téléc. : (418) 681-1229

Tél. : (418) 681-1227

bruno@bellemareavocats.ca

Avocats des demandeurs

MONTRÉAL, le 15 mai 2026



LAMBERT AVOCATS

(Me Jimmy Ernst Jr Laguë-Lambert)

(Me Philippe Brault)

(Me Benjamin W. Polifort)

(Me Loran-Antuan King)

1200, avenue McGill College, bureau 1800

Montréal (Québec) H3B 4G7

Tél. : (514) 526-2378

Téléc. : (514) 878-2378

jlambert@lambertavocats.ca

pbrault@lambertavocats.ca

bpolifort@lambertavocats.ca
aking@lambertavocats.ca

Avocats des demandeurs

DÉCLARATION SOUS SERMENT

Je, soussigné, Philippe Brault, avocat, exerçant ma profession au 1200, avenue McGill College, bureau 1800, à Montréal, district de Montréal, province de Québec, H3B 4G7, déclare sous serment ce qui suit :

1. Je suis l'un des avocats des demandeurs dans le présent dossier;
2. Tous les faits mentionnés à la présente déclaration sous serment et à la demande ci-jointe sont vrais.

EN FOI DE QUOI, J'AI SIGNÉ

à **MONTREAL**, le 15 mai 2026


LAMBERT AVOCATS
M^e Philippe Brault

Déclaré sous serment devant moi

à **MONTREAL**, le 15 mai 2026



Jeannie Nguyen, #240899
Commissaire à l'assermentation
pour le Québec



AVIS DE PRÉSENTATION
(Article 527 C.p.c.)

À: Me Samuel Gagnon
samuel.gagnon@langlois.ca
LANGLOIS AVOCATS S.E.N.C.R.L.
2820, boulevard Laurier, 13^e étage
Québec (Québec) G1V 0C1
Téléphone : (418)-650-7000
Télécopieur : (418)-650-7075

Avocat de la défenderesse L'Assurance Mutuelle des Fabriques de Québec

Me Émilie Bilodeau
emilie.bilodeau@steinmonast.ca
Me Catherine Cloutier
catherine.cloutier@steinmonast.ca
STEIN MONAST S.E.N.C.R.L.
70, rue Dalhousie, bureau 300
Québec (Québec) G1K 4B2
Téléphone : (418)-640-4435/4424
Télécopieur : (418)-523-5391

Avocates de la défenderesse L'Évêque catholique romain de Sainte-Anne-de-la-Pocatière

Me Ariane-Sophie Blais
ariane-sophie.blais@langlois.ca
Me Antoine Veillette
antoine.veillette@langlois.ca
LANGLOIS AVOCATS S.E.N.C.R.L.
2820, boulevard Laurier, 13^e étage
Québec (Québec) G1V 0C1
Téléphone : (418)-650-7000
Télécopieur : (418)-650-7075

Avocats de la défenderesse Corporation du Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière

PRENEZ AVIS que la *Demande pour permission d'utiliser des pseudonymes et pour ordonnances de mise sous-scellés* sera présentée à l'honorable Jacques G. Bouchard, juge de la Cour supérieure, district judiciaire de Kamouraska, à une date et heure à être

déterminées.

VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.

QUÉBEC, le 15 mai 2026



BELLEMARE AVOCATS

(Me Marc Bellemare)

(Me Bruno Bellemare)

455, rue du Marais, bureau 220

Québec (Québec) G1M 3A2

Télec. : (418) 681-1229

Tél. : (418) 681-1227

bruno@bellemareavocats.ca

Avocats des demandeurs

MONTRÉAL, le 15 mai 2026



LAMBERT AVOCATS

(Me Jimmy Ernst Jr Laguë-Lambert)

(Me Philippe Brault)

(Me Benjamin W. Polifort)

(Me Loran-Antuan King)

1200, avenue McGill College, bureau 1800

Montréal (Québec) H3B 4G7

Tél. : (514) 526-2378

Télec. : (514) 878-2378

jlambert@lambertavocats.ca

pbrault@lambertavocats.ca

bpolifort@lambertavocats.ca

aking@lambertavocats.ca

Avocats des demandeurs

No.: 250-06-000001-261

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre des actions collectives)

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE KAMOURASKA

A.B. et al.

Demandeurs

c.

L'ÉVÊQUE CATHOLIQUE ROMAIN DE
SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE et als.

Défenderesses

DEMANDE DES DEMANDEURS POUR
PERMISSION D'UTILISER DES
PSEUDONYMES ET POUR ORDONNANCES
DE MISE SOUS-SCELLÉS



LAMBERT
AVOCATS

1200, av. McGill College, 18^e étage

Montréal (Québec) H3B 4G7

Tél. : (514) 526-2378

Fax : (514) 878-2378

jlambert@lambertavocats.ca

bpolifort@lambertavocats.ca

aking@lambertavocats.ca

pbrault@lambertavocats.ca

Me Jimmy Ernst Jr. Laguë Lambert (ALOJR5)

Me Benjamin W. Polifort (AW0BB6)

Me Loran-Antuan King (AK3943)

Me Philippe Brault (ABBD65)